

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 17 juin 2011**

Le dix-sept juin deux mille onze, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le vendredi 10 juin 2011.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (22) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, M. BACCONIN Jean, Mme PREHER Michèle ; Conseillers : M. BOUCHET Patrick, Mme PLANTIER Hélène, M. GIEZEK Edouard, Mme FONTVIEILLE Christine, M. BERTHOLET Bruno, Mme SIJOBERT Estelle, Mme PEROL Jacqueline, M. BRUEL Alexandre, M. GRIFFON Richard, M. VIAL Thierry, Mme BANCEL Véronique, M. MURAT Roger, Mme MEYER Simone - M. BAYON Alexandre

Absents au moment du vote (5 dont 3 pouvoirs) :

M. BREURE Laurent - Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude - M. SABAUT Steeves (pouvoir donné à M. BOUCHET Patrick), Melle RAMILIEN Béatrice (pouvoir donné à Mme PREHER Michèle), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves)

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme BUSSIERE Laurence

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2011

M. Griffon souhaite revenir sur le projet de prêt à taux variable que va conclure la commune. Il s'interroge sur le suivi de ce prêt, considérant que ce genre de tâche ne peut être confié à un élu dont le mandat n'est, par définition, que provisoire.

Il ajoute que l'agence Moody's a récemment menacé de dégrader la note du Crédit Agricole en raison de la situation grecque, ce qui lui paraît inquiétant si la commune doit emprunter à cette banque.

M. Bouchet répond que les risques dont il est question s'agissant du Crédit Agricole sont en réalité très réduits dans leur ampleur, et largement provisionnés par la banque.

M. Bonnefond, s'agissant de la gestion du prêt à taux variable, répond que celui-ci n'a pas vocation à être suivi par une personne en particulier, mais par les services et élus successifs qui seront en charge de la commune. Comme la plupart des dossiers, ce type de suivi ne peut être que collectif.

Mme Fontvieille s'étonne de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour du présent conseil municipal le vote relatif à la fusion entre la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier et Saint-Etienne Métropole.

M. le Maire répond qu'il s'est avéré nécessaire de reporter ce point à une séance ultérieure puisqu'à son sens, il est difficile de prendre une décision définitive sur ce sujet sans disposer d'éléments chiffrés détaillés. Or la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier a justement missionné un cabinet chargé d'évaluer les conséquences de cette fusion, dont les travaux devraient être disponibles dans les jours à venir. De plus, nos services ont également sollicité de l'Etat un certain nombre de renseignements qui devraient nous parvenir dans les mêmes délais. Pour ces raisons, la question sera examinée lors d'un conseil municipal qui aura lieu le 11 juillet 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1 - D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2011.

FINANCES

1) Vote des comptes administratifs 2010 du budget principal et des budgets annexes « eau potable » et « assainissement ».

MM. Murat et Griffon demandent à connaître le détail de ce qui est désigné, dans les documents, par les termes « Opération 22 » à « Opération 47 ».

M. le Maire répond que le nom des opérations n'apparaît pas sur ce type de document officiel. Ces numéros renvoient aux mêmes opérations que celles votées dans le cadre du budget primitif. Parmi ces numéros, certaines sont achevées, d'autres répartis sur plusieurs exercices.

M. Griffon constate l'important déséquilibre en investissement entre recettes (500 000 €) et dépenses (1,6 M€), qui rend obligatoire d'affecter 1,2 M€ depuis la section de fonctionnement. Il se demande s'il faut véritablement réaliser tous ces investissements. Il estime qu'il suffirait de faire en sorte de maintenir les voies et bâtiments en état pour pouvoir diminuer les impôts.

M. Bonnefond explique qu'il est normal de financer les investissements avec les excédents de fonctionnement, c'est ce que prévoit le cadre comptable.

M. Bayon demande si le vote du compte administratif a pour objet de valider la justesse des comptes de la commune, ou s'il s'agit d'approuver sa gestion.

M. Bonnefond répond que le vote du compte administratif a un aspect purement comptable : la comparaison des chiffres de la commune avec ceux du Trésorier (le compte de gestion). En revanche, le vote concernant l'affectation du résultat constitue une orientation budgétaire.

M. Bayon souhaite disposer de précisions sur les 18 450 € de frais de télécommunications enregistrés en 2010.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit de l'ensemble des lignes téléphoniques des bâtiments communaux, les téléphones portables de certains élus et agents, abonnements internet...

M. Bayon s'étonne du fait que certains élus disposent de téléphones, alors qu'ils perçoivent une indemnité supposée couvrir ce genre de frais. Il estime donc que les adjoints sont trop payés.

M. Griffon, s'agissant du budget eau potable, fait la même remarque que sur le budget général : des investissements deux fois supérieurs aux recettes d'investissement. Il s'étonne en outre de l'existence d'un déficit d'investissement, puisqu'un service eau potable est supposé être très rentable.

Mme Bussière rappelle que la commune doit entretenir plus de 60 km de réseaux.

M. Bayon ajoute que l'on paye les erreurs du passé, en ayant laissé la commune s'étendre à outrance.

Mme Bussière rappelle que l'existence de certains hameaux remonte à plusieurs siècles. Elle s'étonne d'entendre de tels propos de la part de M. Bayon, si prompt à critiquer les orientations du SCOT dont il semble pourtant partager les constats sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - De désigner Mme Bussière en qualité de présidente de séance, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- 2 - D'approuver le compte administratif 2010 du budget principal,
- 2 - D'approuver le report de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 266 197,97 € à la section de fonctionnement du budget, et l'affectation de 1 200 000 € à la section d'investissement du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - De désigner Mme Bussière en qualité de présidente de séance, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- 2 - D'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe « eau potable »,
- 3 - D'approuver le report de l'excédent d'exploitation à hauteur de 46 876,82 € à la section d'exploitation du budget 2011, et l'affectation de 155 000 € à la section d'investissement du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - De désigner Mme Bussière en qualité de présidente de séance, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,
- 2 - D'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe « assainissement »,
- 4 - D'approuver pour le report de l'excédent d'exploitation à hauteur de 57 657,43 € à la section d'exploitation du budget 2011, et l'affectation de 55 000 € à la section d'investissement du budget 2011.

2) Approbation du compte de gestion du receveur municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

3) Pôle Enfance des Cèdres : demande de subvention à la CAF au titre de l'aide financière à l'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le projet de construction de jardin d'enfants prévu dans le cadre du projet Pôle Enfance des Cèdres,
- 2 - De solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Etienne une subvention au titre du dispositif « Aide financière à l'investissement »,
- 3 - D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

4) Pôle Enfance des Cèdres : demande de subvention au Conseil Général au titre de l'aide à la création de jardins d'enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le projet de construction de jardin d'enfants prévu dans le cadre du projet Pôle Enfance des Cèdres,
- 2 - De solliciter du Conseil Général de la Loire une subvention au titre du dispositif « Aide à la Création de Jardins d'Enfants »,
- 3 - D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

5) Pôle Enfance des Cèdres : demande de subvention à l'ADEME et à la Région Rhône-Alpes au titre du dispositif « hors fonds chaleur »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - De solliciter le concours de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes pour le financement du Projet de Pôle Enfance des Cèdres.
- 2 - D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

PERSONNEL

6) Mise à jour du tableau des effectifs communaux

M. Bayon constate que le poste de rédacteur principal actuellement ouvert n'est pas pourvu, et demande à ce qu'il soit supprimé.

Il est répondu que cette vacance résulte d'un avancement de grade, et qu'il est effectivement possible de supprimer ce poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver les modifications suivantes du tableau des effectifs communaux :
 - création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe,
 - création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal,
 - suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
 - suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Voir ci-après

Date	Objet	Tiers	Montant
20-mai	MAPA - Travaux pont sur le furan - Allée du Bief - Lieudit les Molineaux <i>(annule et remplace la décision n° 4 du 20 avril 2011 : correction du prix des gardes corps, modifié dans le cadre de l'analyse des offres mais non mentionné dans les pièces originales)</i>	ABS	30 162,00 € HT 36 073,75 € TTC
30-mai	Convention de mise à disposition logement d'urgence (57, rue de la Libération - durée de 1 mois à c/ du 1er juin 2011, renouvellement mensuel par tacite reconduction, durée limite de 1 an.	Mme A. MORETON et M. J-Yves LLOPIS	431,64 € / mois

QUESTIONS DIVERSES

7) Attribution d'une subvention de 100 € à la DDEN

M. Murat demande quel est le rôle de cette association.

M. Vivien répond qu'historiquement, cette association inspectait les locaux mis à disposition des écoles par les communes pour vérifier leur bon état et leur adaptation à l'enseignement ; mais ses missions ont évolué avec le temps.

M. Le Maire ajoute que concrètement, les membres de cette association sont d'une grande aide pour appuyer la commune dans ses démarches vis-à-vis des autorités académiques, s'agissant par exemple des maintiens ou ouvertures de classes sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver l'attribution à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale d'une subvention de 100 €.

Séance levée à 21 h 00

* * *

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Lundi 11 juillet 2011 | 19 h 00